



ravalement en peinture désastreux maison individuelle

Par **philipperon**, le **05/03/2012** à **18:15**

Sur quel article de loi une action récursoire à l'encontre de l'entreprise qui a procédé au ravalement en peinture, ravalement qui s'est délavé rapidement (moins de 3 ans, coût de l'opération 15000 euros) peut-elle être intentée, obligation de résultat? Garantie décennale? ou autres...

Malgré mes entretiens téléphoniques et courrier je n'ai toujours pas de réponse. Je m'apprête à adresser à l'entreprise une mise en demeure sous pli RAR. L'entreprise, le fournisseur et le fabricant se sont déplacés le 17 octobre écoulé et ont reconnu unanimement et sans ambiguïté qu'il y avait effectivement un défaut soit au niveau de la peinture soit au niveau du colorant et que de toute façon le problème serait réglé rapidement. Cela fait bientôt 5 mois que je suis sans nouvelle.

Merci de me donner votre sentiment et la marche à suivre.